Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212901904-20260309-102026-DE

N° 10/2026 Commune de PLOUGONVELIN

| **CONSEIL MUNICIPAL**<br>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS | **Séance du 09 mars 2026**<br><br>**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES DU CENTRE AQUATIQUE ET DU SPIC DE BERTHEAUME** |
|---|---|
| **DATE DE CONVOCATION :**<br>Le 03 mars 2026<br><br>**DATE D'AFFICHAGE :**<br>Le 03 mars 2026<br><br>**NOMBRE DE CONSEILLERS :**<br>- En exercice : 27<br>- Présents : 25<br>- Votants : 27 | L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Kéraudy, sous la présidence de M. Bertrand AUDREN, Maire.<br><br>Étaient présents :<br>Tous les membres en exercice à l'exception de :<br>M GUEGUEN qui a donné procuration à M AUDREN<br>Mme POIRSON qui a donné procuration à M LE DREFF<br><br>Mme KUHN a été nommée secrétaire de séance |

Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux de la piscine et du SPIC de Bertheaume prévoient chacun des subventions du budget principal :

- Le budget primitif du centre aquatique prévoit une subvention exceptionnelle de 770 000 € de la commune pour équilibrer les comptes.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour attribuer cette subvention exceptionnelle au centre aquatique Tréziroise. La dépense est inscrite au budget primitif 2026 de la commune à l'article 65736222.

- Le budget primitif du SPIC de Bertheaume prévoit une subvention de 30 000€ de la commune pour financer les investissements.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour attribuer cette subvention d'investissement au SPIC de Bertheaume. La dépense est inscrite au budget primitif de la commune à l'article 20415342.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, décide d'approuver ce qui précède et d'autoriser le versement des subventions précitées.

*Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa publication le*
*et de sa transmission au représentant de l'État le*
*Le Maire, Bertrand AUDREN*

*Fait et délibéré à PLOUGONVELIN,*
*le 09 mars 2026*
*Le Maire, Bertrand AUDREN*

MAIRIE DE PLOUGONVELIN (Finistère)